

Motion du 20 mai 2015 de Mme et MM. Stéfanie Prezioso, Pascal Holenweg et Tobias Schnebli: «Saint-Gervais: tirer les leçons de la crise».

(retirée par ses auteurs lors de la séance du 20 mars 2018)

*PROJET DE MOTION**Exposé des motifs*

En novembre de l'année dernière, la pétition P-331, signée par 763 personnes, renvoyée d'abord à la commission des pétitions du Conseil municipal, puis à la commission des arts et de la culture, qui l'a renvoyée au Conseil administratif (ce qui équivaut à sa prise en compte), demandait à la Ville de Genève, «qui subventionne largement ce théâtre», d'intervenir afin de protéger le personnel du Théâtre de Saint-Gervais «et de lui garantir des conditions de travail dignes et respectueuses». Cette pétition rendait compte, du point de vue du personnel, d'une crise qui, toutes proportions gardées, rappelle par bien des points celle qui a secoué le Grand Théâtre, il y a une dizaine d'années, en particulier en ce qui concerne le rôle joué par le conseil de fondation et la difficulté (pour user d'un euphémisme) pour le personnel d'instaurer un véritable dialogue avec lui.

Depuis lors, le conseiller administratif Sami Kanaan a adressé au conseil de fondation des recommandations qui, si elles sont suivies, peuvent certes parvenir à cette «sortie de crise», mais ne préservent en rien le Théâtre de Saint-Gervais d'une nouvelle crise du même genre, si les conditions d'un dialogue permanent entre le conseil de fondation et son bureau, d'une part, le théâtre et sa direction, d'autre part, enfin le personnel et les collaborateurs artistiques, ne sont pas clairement établies et le rôle de la Ville de Genève, clairement renforcé.

Le statut du personnel de la fondation date de 2002. Les statuts de la fondation datent de 2011, mais ils doivent de toute façon être révisés (ne serait-ce que pour faire coïncider la durée du mandat de membre du conseil de fondation avec celle du mandat de conseiller municipal, qui a été prolongée d'un an par la nouvelle Constitution genevoise).

La Fondation de Saint-Gervais Genève est totalement dépendante, non seulement pour son fonctionnement, mais pour sa survie même, du subventionnement public, assuré essentiellement par la Ville de Genève. Le statut «privé» de la fondation, hérité de son histoire, est totalement illusoire en réalité: il s'agit bien, aujourd'hui, d'un théâtre public, au même titre que les théâtres de la Fondation d'art dramatique (le Théâtre de la Comédie et le Théâtre Le Poche), une fondation de droit public, et que le Théâtre du Grütli, théâtre en gestion municipale directe. La Ville de Genève est d'ailleurs représentée au sein du conseil de fondation par 11 des 15 membres du conseil (quatre représentants du Conseil administratif, sept représentants du Conseil municipal).

Il s'agit de se donner les moyens de garantir le bon fonctionnement et la pérennité d'une institution culturelle à laquelle le public est attaché et à laquelle la Ville de Genève accorde un soutien matériel important (2,5 millions de francs, à comparer aux 199 000 francs du Canton), au point que ce soutien est la condition de l'existence même du théâtre et de la fondation.

Il s'agit aussi de permettre un «passage de témoin» entre l'administrateur et le directeur actuels et leurs successeurs, dans un climat apaisé et dans le respect des droits des salariés.

Il s'agit enfin d'appliquer à une des institutions culturelles qui, de fait, est une institution municipale les principes dont la municipalité se réclame, du dialogue social à la «bonne gouvernance»...

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif et à ses représentants au conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève de faire en sorte que:

- les statuts de la fondation soient modifiés afin d'assurer la représentation du personnel au sein du conseil de fondation, sans augmentation du nombre des membres de celui-ci;
- une représentation des salarié-e-s égale à celle des autres composantes de la commission tripartite y soit assurée;
- le personnel soit associé à toute révision de son statut et des statuts de la fondation;
- soit garanti le bon fonctionnement d'une institution culturelle à laquelle les Genevois sont très attachés,

et de travailler de concert à préparer l'avenir de l'institution dans les meilleures conditions à l'échéance du départ de son administrateur, en septembre 2015, et de son directeur, en 2018.

Le Conseil municipal demande également au Conseil administratif de préparer et de proposer à toutes instances compétentes la transformation de la fondation en fondation de droit public.